

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES DU RHONE

COMMUNE
D'ENSUES-LA-REDONNE

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le 17/04/2026
ID : 013-211300330-20260417-2026_18_CM-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N°2026- 18-CM

SEANCE DU QUATORZE AVRIL DEUX MILLE VINGT SIX

Début de séance à 18h35.

PRESENTS :

Mesdames, Sophie BILLECI, Laetitia CLEMENT-ORTUNO, Modesty DECKERS, Karen DOSSETTO, Hélène FRANCESCHI, Catherine KERVAJAN, Aurélie POTIER DORCHY, Fabienne REMANT-DOLE, Valérie SALLES, Hélène VARRE, Louise VINCENZI.

Messieurs, Michel ILLAC, Jean-Pierre BENNATI, Maxime BERTO, Alain CASTEL, Constant COUTSOURAS, Philippe ERRERO, Robert FHAL, Christophe GLORIAN, John LANNE, Jean-Paul MAYOT, Yannik MOREL, Eric OLIVE, Jean-Michel OLIVE, Roger PURROY, Marcel TURCHIULI.

ABSENTS EXCUSES :

- *Madame Maryline BRU est absente et s'excuse, elle donne son pouvoir à Sophie BILLECI.*
- *Madame Sylvie ASENJO VANUCCINI*
- *Monsieur Ozkan KIZILDAG*

PRESIDENT DE SEANCE :

Monsieur Alain CASTEL, 6^{ème} adjoint au maire.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Jean-Pierre BENNATI a été nommé à l'unanimité, secrétaire de séance.

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 26 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote pour cette délibération, il est sorti de la salle et a repris la présidence de l'assemblée à l'issue du vote.)

- *L'ordre du jour s'est achevé à 20h35.*

Objet : Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025

Annexe : *Maquette du CFU*

Monsieur Alain CASTEL rapporte :

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur *Alain CASTEL*, Adjoint en charge des Finances, Budget, Affaires Générales, Développement Économique, Commerces de Proximité et Artisanat, informe le Conseil Municipal que la commune d'ENSUES a opté pour le CFU à compter de l'exercice 2025.

Il rappelle que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion et précise que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Ce document unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».

Dès lors, l'article susvisé interdit formellement au Maire de voter son propre compte administratif et ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité. Dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et le Conseil Municipal a siégé sous la présidence de Monsieur Alain CASTEL, Adjoint au Maire.

Il présente et résume le CFU comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Recettes réalisées	2 181 138.79	9 368 379.74	11 549 518.53
	Restes à réaliser	1 774 840.00		1 774 840.00
Dépenses	Dépenses réalisées	2 682 329.05	7 931 140.80	10 613 469.85
	Restes à réaliser	4 822 520.00		4 822 520.00
Résultat de l'exercice	Solde des réalisations de l'exercice (hors RAR)	- 501 190.26	+ 1 437 238.94	+ 936 048.68

Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	+ 1 701 267.98	+ 3 457 219.43	+ 5 158 487.41
Solde ou résultat de clôture	Excédent/déficit (+/-)	+ 1 200077.72	+ 4 894 458.37	+ 6 094 536.09
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 3 047 680.00		- 3 047 680.00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 1 847 602.28	+ 4 894 458.37	+ 3 046 856.09

Entendu l'exposé du rapporteur :

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu le CFU 2025 de la commune

Vu l'avis favorable à la majorité des membres présents de la commission n°6 « Finances, budget, Affaires générales, développement économique, commerce de proximité et artisanat » du 9 avril 2026.

Où le présent rapport et après en avoir débattu, le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents ou représentés,

→ **Six abstentions :**

M. Philippe ERRERO- M. John LANNE - M. Jean-Michel OLIVE - Mme Aurélie POTIER-DORCHY-
Mme Hélène FRANCESCHI- M. Robert FHAL

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes pour l'exercice 2025,

CONSTATE la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats définitifs,

APPROUVE le Compte Financier Unique de la Commune d'Ensuès-la-Redonne tel que dressé par Monsieur le Maire et présenté ci-dessus.

Le président de séance :

6^{ème} Adjoint au Maire

Alain CASTEL

Le secrétaire de séance :

Jean-Pierre BENNATI

